

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3025

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2004 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi démocratie et proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports.

L'activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon parc auto représente 19 contrats de parcs en délégation de service public dont les durées sont comprises entre 25 et 60 ans. Ainsi sont exploités les parcs suivants :

- sous la forme d'affermages : hôtel de ville, Part-Dieu centre commercial, Perrache, Rozier, Saint Antoine, Saint Jean et Vilette,
- sous la forme de concessions : Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Croix Rousse, Gare Part Dieu, Halles, République, Saint Just, Terreaux, Vendôme,
- en application de baux emphytéotiques : Berthelot, Cordeliers.

Les rapports du délégataire présentés au conseil de Communauté contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2004.

Ils ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 3 novembre 2005 et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des 19 parcs, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2004.

Libellé		2002	2003	2004	Variation 2003-2004
indicateurs d'activités	capacité totale (places)	13 870			=
	fréquentation horaire (passages)	6 269 060	6 169 937	6 233 390	↗
	fréquentation (abonnés)	8 135	7 754	7 794	↗
indicateurs financiers	chiffre d'affaires horaire	20 271	20 695	21 284	↗
	chiffre d'affaires abonnés	6 913	6 919	6 900	↘
	charge d'exploitation	32 559	27 741	26 183	↘
	résultat	1 302	3 039	3 916	↗

La consolidation des contrats délégués à la société Lyon Parc auto présente un résultat positif, en progression depuis 2002, le montant des charges d'exploitation poursuivant leur recul.

Au global, la fréquentation horaire dans les parcs en ouvrage progresse légèrement (+1%), retrouvant un niveau proche de l'exercice 2002.

Cette augmentation de la fréquentation, accentuée par la progression du ticket moyen, entraîne une augmentation du chiffre d'affaires de l'activité.

Quant à l'analyse de la qualité du service, le délégataire met en avant la qualité de la prise en charge des personnes à mobilité réduite et présente une liste d'indicateurs de sécurité (incidents de paiement, réclamations des usagers ...);

Vu ledit rapport ;

Vu les contrats de délégation de service public passés avec la société Lyon Parc Auto ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2004 produits par la société Lyon parc auto au titre des diverses délégations pour l'activité d'exploitation de parcs de stationnement public en ouvrages.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,